

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit janvier à 20 heures 30 les Membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 10 janvier 2019, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur René LEMOINE, Maire.

**Présents :** Mmes Solange PHELIPPON, Mme Céline BIOTTEAU, Charlotte VIGNEUX, Betty RAUTUREAU, MM. René LEMOINE, Philippe THOYER, Stéphane ARCHAMBEAU, Xavier BARREAU, Fabrice CHAMPIGNE, Florent GIROUD, Robert VINDRINET.

**Absents :** , MM. Jean-Pierre DERVILLERS et Stéphane ARCHAMBEAU (a donné pouvoir à Solange PHELIPPON).

Madame Céline BIOTTEAU a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2018 est adopté sans observation.

### **B-1 – TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération prise par le Conseil Municipal le 12 octobre 2018 portant sur les travaux de sécurisation de l'école et demande leur autorisation de solliciter une aide financière de la Région à hauteur de 20 %. Il expose le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux	119 530 euros
Subvention de la Région 20%	23 906 euros
A la charge de la commune	95 624 euros

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité des membres présents, le Maire à solliciter le Conseil Régional pour l'obtention d'une subvention.

### **B-2 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADMR**

L'ADMR de Chaillé les Marais demande à la Commune, au titre de l'année 2019, une subvention d'un montant total de 1 679 euros dont 1 488 euros pour le secrétariat et 191 euros pour l'action sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer la subvention demandée par l'ADMR au titre de l'année 2019. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2019 au compte 6574.

### **B-3 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION PAR LE CENTRE DE GESTION D'UN CHARGÉ D'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Monsieur le Maire expose que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales la réalisation de missions d'inspection en santé et sécurité au travail.

Vu les difficultés pour la commune de former un agent en interne, il conviendrait de signer une convention avec le Centre de Gestion, qui assureraient ces missions, sur la base tarifaire de 380 euros par jour d'intervention et 215 euros la demi-journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le Maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion.

### **B-4 CONVENTION RELATIVE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA BOULANGERIE PALARDY DE CHAMPAGNÉ LES MARAIS POUR UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PAINS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération du Conseil Municipal n°15 en date du 27 avril 2018 fixant les termes de cette convention jusqu'au 31 octobre 2018. Il propose au Conseil Municipal de prolonger cette convention jusqu'à la date de remise des clés du bar « le Narval » au locataire gérant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE de prolonger cette convention dans les mêmes conditions jusqu'à ce que les clés du bar « Le Narval » soient remises au locataire gérant et AUTORISE le Maire à la signer.

### **D-1 TRAVAUX DE SECURISATION DU PONT ROUTE DE MOREILLES**

Des travaux de pieutage seraient nécessaires sur la berge du pont au niveau de la Grande Cabane et monsieur le Maire précise que ces travaux sont à la charge de la commune. Un devis a été établi par la société TERRASSEMENT DU MARAIS de Champagné les Marais pour un montant de 2 540 euros HT.

Monsieur Xavier BARREAU souhaite que la commune consulte également la société GUYONNET de Nalliers pour avoir un devis supplémentaire.

La décision du Conseil Municipal est donc reportée à une date ultérieure.

### **QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE**

- Monsieur le Maire évoque le courrier de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral (CCSVL) l'informant que l'accès aux déchetteries sera payant pour les entreprises. Qu'en est-il pour les personnes employées en chèque service ? Un courrier sera adressé à Madame la Présidente de la CCSVL lui demandant ce qu'elle entend exactement par « entreprise ». De plus Monsieur le Maire craint qu'il y ait des dépôts sauvages.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un mail que Madame Anne-Marie COULON et Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Conseillers Départementaux, lui ont adressé, sollicitant une rencontre avec les membres du Conseil Municipal. Une réponse leur sera faite avec une rencontre début mars lors d'une réunion de Conseil Municipal et ce avant l'ouverture de la séance.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de M. et Mme GIRARD Michel concernant le mur 12 rue Galerne, sachant que chaque membre du Conseil Municipal a reçu un courrier de leur part à ce sujet. Monsieur le Maire propose 2 solutions :

- 1- Récupérer le terrain communal
- 2- Céder le mur et le terrain à M. et Mme GIRARD Michel

Monsieur le Maire va donc adresser un courrier à M. et Mme GIRARD Michel, qui aura été au préalable proposé à la signature de chaque membre du Conseil Municipal. M. et Mme GIRARD Michel auront 1 mois pour faire connaître leur réponse.

Monsieur THOYER souhaiterait cependant que ce dossier trouve une solution amiable, que chaque partie fasse preuve de bon sens.

- Monsieur le Maire fait savoir que, concernant l'enfouissement des réseaux rue de la Voie, les travaux de terrassement sont prévus le 15 mars 2019 pour une durée de 15 jours et que 2 candélabres seront installés rue de la Pointe
- Charlotte VIGNEUX fait part des effectifs en baisse à l'école de la commune. Une « journée » portes ouvertes à eu lieu à l'école de Puyravault un vendredi et elle propose une deuxième « journée » portes ouvertes un samedi qui sera réalisée par les élus et la date sera fixée avec l'équipe enseignante (début mars). Il faudra prévoir une large diffusion d'information : communes environnantes, site web, affichage et presse. Le Conseil Municipal est d'accord.
- Monsieur le Maire envisage l'achat de 9 tablettes pour les élèves de CM2, outil pédagogique pour pouvoir travailler en classe. Ce projet sera proposé à l'équipe enseignante et étudié avec sa collaboration. Certains conseillers se posent la question de l'utilité réelle de cette tablette. Monsieur Philippe THOYER est contre ce projet et Monsieur Fabrice CHAMPIGNE souhaite s'abstenir.
- Monsieur Florent GIROUD demande si la commune a mis à disposition un « cahier de doléances Gilets Jaunes » et Monsieur le Maire lui répond que OUI.
- Monsieur Philippe THOYER fait savoir qu'il a reçu les devis pour l'agrandissement du colombarium et les plaquettes pour les concessions en état d'abandon dans le cimetière.

N'ayant plus rien à délibérer la séance est levée à 21h34